MUNICIPALITE

PREAVIS N° 04/2023
AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit de CHF 490’000.— pour la mise en séparatif du réseau d’évacuation des eaux mixtes de la rue des Marronniers

Commissions	Date	Lieu
Ad hoc	Me 8 février 2023 à 18h30	Salle du Conseil
COFI - Finances	Me 25 janvier 2023 à 18h15	Selon convocation
ComEn^2 - Environnement et énergie	Je 26 janvier 2023 à 18h30	Hôtel-de-Ville, salle 6

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU PREAVIS 4

2. DESCRIPTIF DES PROJETS ET TRAVAUX 5

3. MARCHÉS PUBLICS 7

4. COÛT DES TRAVAUX 8

5. ASPECTS FINANCIERS 8

6. CONCLUSION 9

LEXIQUE

AC	:	Revêtement bitumineux couche de roulement « Asphalt concrete »
AC EME	:	Revêtement bitumineux Enrobé à Module Elevé
ACF	:	Revêtement bitumineux Couche de Fondation
ACT	:	Revêtement bitumineux Couche de Base
AM	:	Aménagement urbain
CAD	:	Chauffage à distance
CICG	:	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
DP	:	Domaine public
EC	:	Eaux claires
EP	:	Eclairage public
EU	:	Eaux usées
HAP	:	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (taux de pollution dans les sols)
LMP-VD	:	Loi sur les marchés publics du canton de Vaud
Lhand	:	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
MP	:	Marchés publics
PGEE	:	Plan général d'évacuation des eaux
PGEroutes	:	Plan général d'entretien des routes
PE	:	Tuyau en polyéthylène
PP	:	Tuyau en polypropylène
REFC	:	Réfection de chaussée
RLMP-VD	:	Règlement d'application de la loi sur les marchés publics du canton de Vaud
SEP	:	Réseau séparatif
SDIS	:	Service défense incendie et secours
SIGE	:	Service intercommunal de gestion
TC	:	Tuyau ciment

Vevey, le 16 janvier 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de **CHF 490'000.- TTC** pour financer les travaux de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la rue des Marronniers.

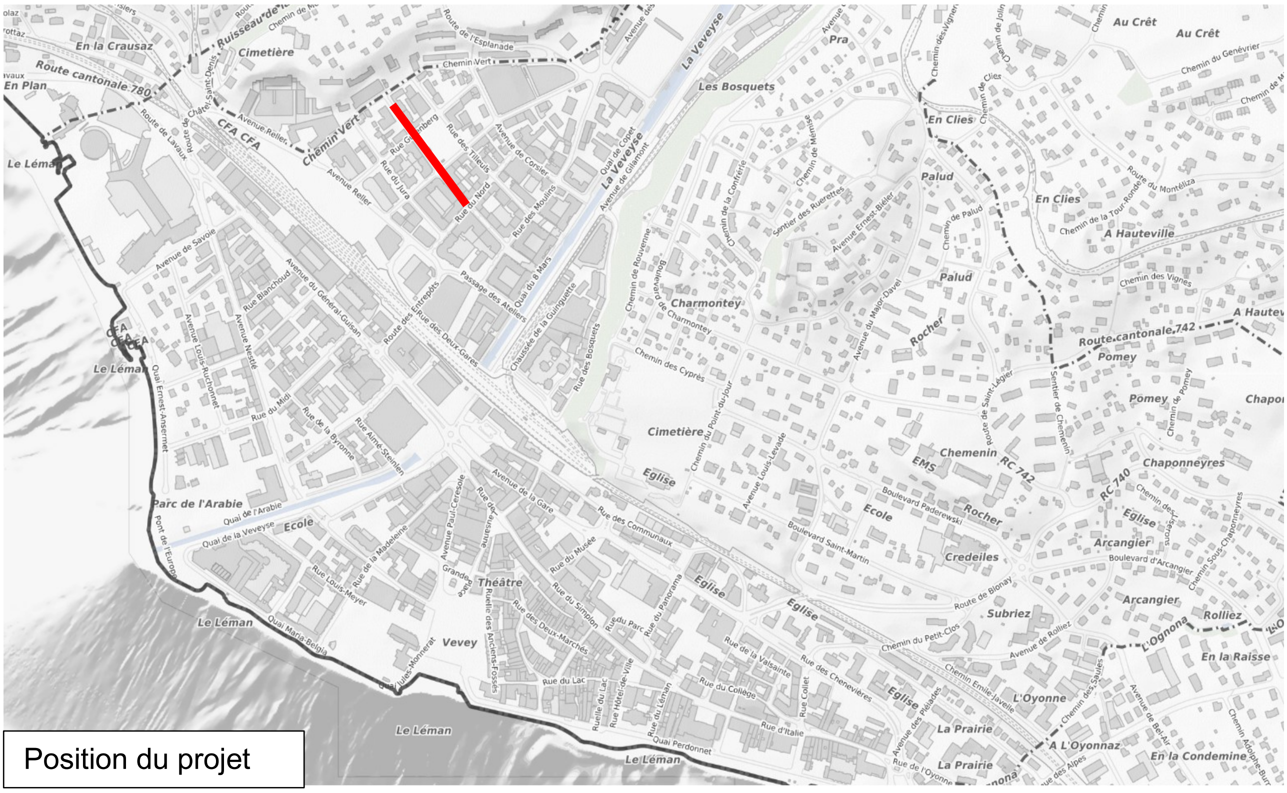

Position du projet

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet de mise en séparatif s'inscrit dans la continuité des travaux exécutés ces dernières années dans le quartier Plan-Dessus. L'instigateur du projet faisant l'objet du présent préavis est le Groupe E qui se doit de poursuivre le raccordement des immeubles privés au chauffage à distance (CAD). L'ensemble des autres services industriels (eau potable, électricité) participera à ces travaux afin de rénover et/ou de moderniser leur réseau respectif.

Il est ainsi proposé de profiter de cette synergie afin d'équiper la rue pour la récolte séparée des eaux claires. La conduite actuelle, dont la profondeur d'implantation est importante (2.50 à 3.00 m.), est utilisée pour l'évacuation des eaux mixtes. Elle sera ainsi renforcée au moyen d'une gaine intérieure et servira à l'évacuation future des eaux usées. Ces travaux s'inscrivent dans le plan d'action N^{os} 10 et 24 du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

L'étude d'un Master Plan de Plan-Dessus est en cours auprès du service de l'Urbanisme et de la mobilité afin de définir des aménagements de surface coordonnés et homogènes sur l'ensemble du cadrant. Les impératifs calendaires des différents raccordements du CAD ne permettent plus d'attendre le résultat et la concrétisation de cette étude. Dès lors, les travaux se concentreront uniquement sur la partie infrastructure de la rue sans proposer d'aménagement urbain à ce stade. Cette manière de faire sera totalement compatible avec un futur aménagement définitif à moyen terme.

Au niveau purement technique et pratique, il est impératif d'intervenir de manière coordonnée dans la même fouille que les services industriels. L'évacuation des eaux claires, en écoulement gravitaire, ne peut être réalisée dans un deuxième temps en raison de l'encombrement du sous-sol par l'ensemble des autres services industriels. De plus, une intervention simultanée diminuera d'une part les nuisances pour les riverains et riveraines et, d'autre part, le montant de l'investissement consenti par la commune.

Finalement, sans aménagements urbains prévus en surface et dans l'attente de l'étude du concept directeur de l'éclairage public, les candélabres seront maintenus en l'état. Profitant des travaux projetés, une simple canalisation de protection sera disposée dans la fouille afin de prévoir l'alimentation du futur éclairage public dans ce secteur.

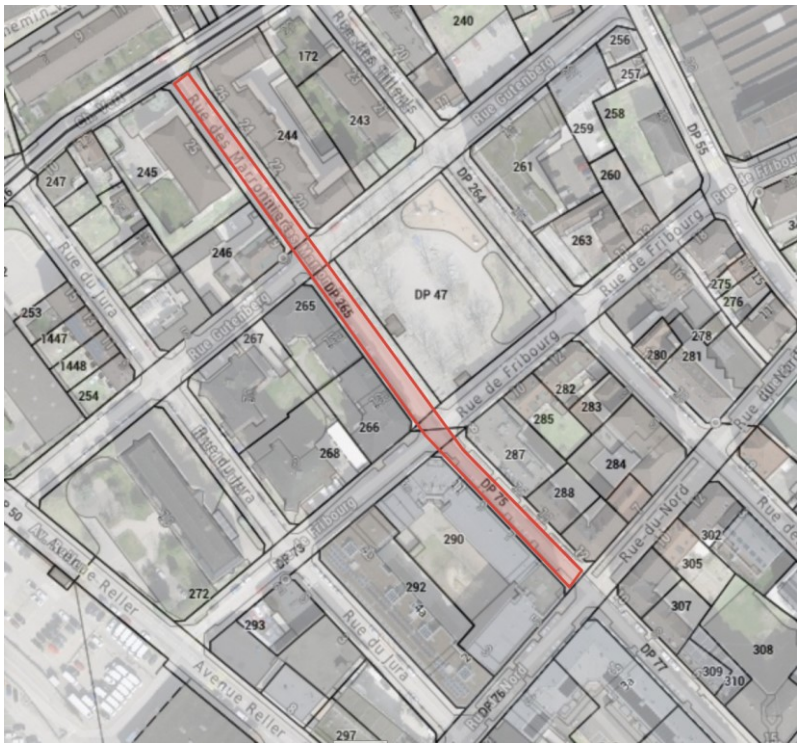

Emprise de chantier

Descriptif technique des travaux

Les travaux pour la mise en séparatif, concernant exclusivement la commune, comprendront la pose d'une conduite d'un diamètre de 315 mm pour la récolte des eaux claires, sur une longueur d'environ 250 mètres linéaires. Différents raccordements nécessaires pour les grilles de routes et les raccordements des privés sont également projetés.

Les chambres de visite sur la canalisation unitaire existante, dont le diamètre est de 300 mm, ne permettent pas de contrôles idoines. Elles seront entièrement remplacées par des chambres d'un diamètre supérieur conformément aux normes en vigueur, permettant ainsi le bon déroulement des travaux de gainage et les futurs entretiens périodiques du réseau.

Concernant le gainage de la conduite existante en ciment (TC) de diamètre 400 mm, les travaux seront exécutés par une entreprise spécialisée. Ce renforcement sera assuré par la pose d'une gaine en fibre de verre et résine polyester avec durcissement aux ultraviolets sur environ 250 mètres à l'intérieur de la canalisation existante. Cette technique d'étanchéification et de renforcement de la canalisation permet de garantir une durée de vie quasi identique à celle d'une conduite neuve. Ainsi, les principaux avantages du gainage sont les suivants :

- gain de temps ;
- diminution des gênes pour les riverains et riveraines par rapport à des travaux de génie civil ;
- meilleur impact écologique par la réutilisation de la conduite en place et l'abandon des excavations ;
- économie financière par rapport au remplacement conventionnel de la conduite, spécifiquement quand la conduite existante est profonde.

Rue des Marronniers - tronçon rue Gutenberg - ch. Vert (photo du 16.12.2022)

Rue des Marronniers - tronçon rue de Fribourg – rue Gutenberg (photo du 16.12.2022)

Procédure de permis

Ces travaux, dont le gabarit routier n'est pas modifié, font partie des entretiens courants et de mise en séparatif de l'évacuation des eaux. Ils ne sont pas soumis à l'obtention d'un permis de construire.

Coût des travaux

Le coût total des travaux se monte à **CHF 490'000.- TTC**. Le détail du devis se trouve au chapitre 4 « Coûts des travaux ».

Calendrier

Décision du Conseil communal	mars 2023
Lancement du chantier	avril 2023
Durée estimée du chantier	5 mois

3. MARCHÉS PUBLICS

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), la procédure sur invitation ou la procédure en gré à gré concurrentiel a été appliquée en fonction des seuils définis par la loi. Dans l'ensemble, les adjudications seront prononcées, sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent rapport-préavis.

4. COÛT DES TRAVAUX

Les coûts des ouvrages ont été calculés sur la base des soumissions rentrées.

Rue des marronniers, mise en séparatif

Travaux de génie civil	CHF	370'000.00			
Travaux de renforcement de conduite	CHF	70'000.00			
Travaux généraux – équipement et marquage	CHF	5'000.00			
Contrôle technique et essais	CHF	5'000.00			
Honoraires ingénieur	CHF	35'000.00			
Honoraires géomètre	CHF	5'000.00			
TOTAL			CHF	490'000.00	TTC

TOTAL DE LA RÉFECTION DU DOMAINE PUBLIC **CHF 490’000.00 TTC**

5. ASPECTS FINANCIERS

Plan des investissements

Ces travaux sont inscrits au plan des investissements dans le chapitre « Objets à engager » sous :

Quartier Plan-Dessus - Rue des Marronniers - Canalisations - Réalisation CHF 450’000.-

Le dépassement des CHF 40'000.- s’explique par le fait des travaux de renforcement par gainage de la conduite existante. Ces travaux permettront une sécurisation et une pérennisation de la conduite des eaux usées.

Financement

Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 490’000.— en une seule fois par prélèvement sur le Fonds de réserve des collecteurs, compte bilan N° 9280.11 qui est alimenté par les recettes représentant l'excédent de la rubrique budgétaire 460 « Egouts » et dont le capital disponible au 31 décembre 2021 s'élevait à CHF 14'510'429.35, dans l’attente du résultat du bouclement 2022.

6. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 04/2023, du 16 janvier 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 490'000.— pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la rue des Marronniers » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 490'000.— pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la rue des Marronniers ;

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;

3. d'amortir cette dépense par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 490'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts ».

Au nom de la Municipalité

le Syndic le Secrétaire

Yvan Luccarini Grégoire Halter

Municipal délégué : M. Vincent Imhof

Annexe : Projet de mise en séparatif, extrait du plan de l'ingénieur civil

Ville de Vevey
Travaux publics,
espaces verts et entretien
Rue du Simplon 16
1800 Vevey

Annexe 1
Rue des Marronniers : mise en séparatif
Extrait plan ingénieur

Situation (sans échelle)

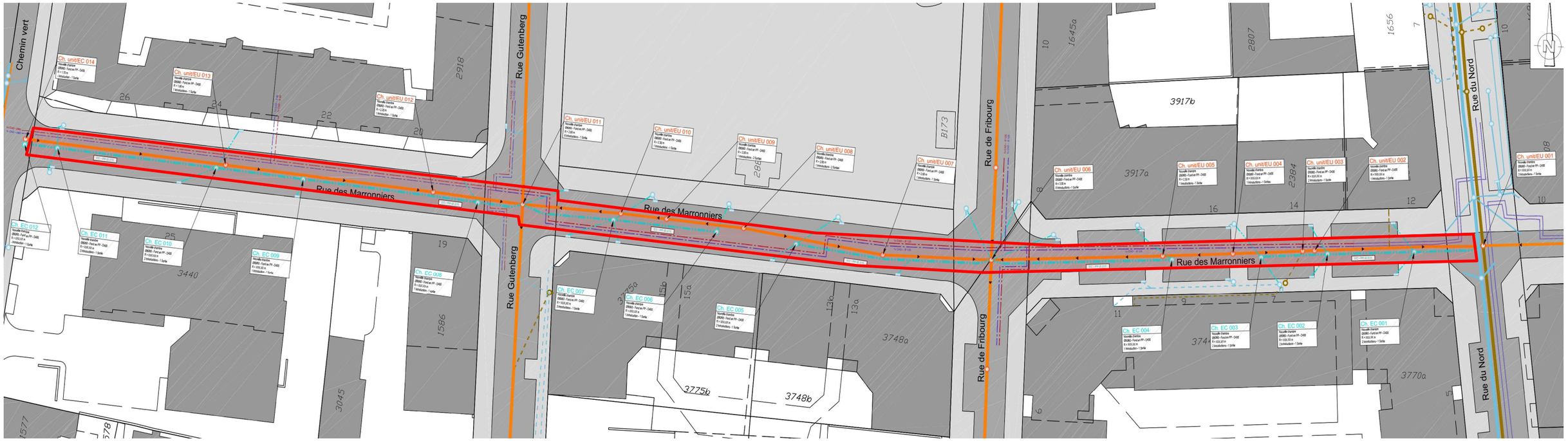

Légende:

Services industriels projetés :

- Chauffage à distance
- Chauffage à distance
- Eaux claires

Emprise travaux

Canalisations communales existantes :

- Eaux claires
- Eaux usées
- Eaux mélangées

Services industriels existants :

- Chauffage à distance